

## **Communiqué du département du Sol et des Déchets.**

### **La version informatisée des plans de prévention et de gestion des déchets et des rapports annuels de mise en œuvre.**

#### **Absence des modules « plan » et « rapport » dans les formulaires informatisés pour la campagne 2015 de l'enquête intégrée environnement « REGINE ».**

Depuis l'entrée en vigueur de l'AGW du 16 janvier 2014 déterminant les conditions sectorielles relatives à certaines activités générant des conséquences importantes pour l'environnement, les exploitants des entreprises classées IPPC doivent soumettre tous les cinq ans au département du Sol et des Déchets un plan de prévention et de gestion des déchets.

L'AGW prévoit également que ces exploitants établissent annuellement un rapport sur la mise en œuvre de leur plan.

Compte tenu du fait que ces entreprises sont également soumises à la notification périodique de leurs données environnementales via l'enquête intégrée environnement, bien connue sous le nom d'enquête REGINE, et du fait que de nombreuses données pouvant alimenter les plans et les rapports sont communiquées par le biais de cette enquête informatisée (volume d'activité de l'entreprise, types et quantités de déchets générés, modes de gestion des déchets), il avait été décidé d'informatiser également le développement des plans et des rapports.

Dès lors, pour la campagne REGINE 2014 concernant la collecte des données 2013, un module « plan de prévention et de gestion des déchets » avait été développé et mis en ligne. Les entreprises classées IPPC ont complété ce module et l'ont transmis à l'administration dans le cadre de leur réponse à l'enquête intégrée.

Il était prévu de développer également un module « rapport annuel des plans de prévention et de gestion des déchets » et de le mettre en ligne à partir de la campagne REGINE 2015 (collecte des données 2014).

Cependant l'examen des plans reçus en 2014 montre que de nombreuses difficultés non prévues ont découlé de la première version informatisée des plans de prévention et de gestion des déchets. A titre d'exemple, le DSD a constaté :

- des problèmes liés au choix de l'indicateur d'activité, le système imposant un indicateur unique, ce qui n'est pas pertinent pour les entreprises qui ont plusieurs unités de production avec des contingences particulières,
- certaines situations où il y avait des discontinuités dans des séries temporelles, ce qui entraîne des valeurs aberrantes pour certains calculs de ratios « quantité de déchet/indicateur d'activité » et donc des tableaux et graphiques non significatifs,
- certaines autres données chiffrées aberrantes ou certains calculs donnant des résultats non significatifs (ex : série de valeurs toutes arrondies à 0,000),
- une diversité dans la compréhension de la notion de cible.

Compte tenu de ces difficultés, les décisions suivantes ont été prises :

- le module « plan de prévention et de gestion des déchets » a été mis hors ligne pour la campagne REGINE 2015 (données 2014),
- ce module va faire l'objet d'améliorations, de développements avant d'être remis en ligne, lors d'une prochaine campagne,
- le module relatif aux rapports annuels de mise en œuvre sera développé et mis en ligne ultérieurement.

Les exploitants d'entreprises IPPC ne doivent donc pas s'étonner de ne pas voir de module « plan de prévention et de gestion des déchets » ni de module « rapport annuel de mise en œuvre du plan de prévention et de gestion » dans leur formulaire 2015.

Dans l'attente de la mise à disposition de ces outils, les entreprises IPPC sont invitées :

- à établir sur format libre leurs rapports annuels de mise en œuvre (description des actions de prévention et d'amélioration de la gestion mises en œuvre, résultats atteints, ...),
- à tenir ces rapports à la disposition du département du Sol et des Déchets et du fonctionnaire chargé de la surveillance (département de la Police et des Contrôles),
- à transmettre ces rapports aux services précités sur simple demande.

Consciente de l'intérêt d'utiliser des données déjà encodées et validées, l'administration met tout en œuvre avec l'aide de ses prestataires pour améliorer et développer dans les meilleurs délais les outils informatisés relatifs aux plans et bilans de prévention et gestion des déchets.

\*\*\*\*\*